



Cdd transformé en cdi et congés

Par **Louise.be.**, le **13/01/2016** à **11:27**

Bonjour,

J'ai été recrutée en janvier 2015 pour un CDD de 9 mois. Finalement, avant le terme de mon CDD (au 1er juillet 2015), mon CDD a été transformé en CDI.

De janvier à mai 2015, j'ai posé 6 jours de congés.

Aujourd'hui, on me dit que mes congés pris sur cette période sont déduits de la nouvelle période de congés (période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016) parce que l'on considère que j'avais pris des congés en anticipé (on considère donc que j'étais en CDI en mai).

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce raisonnement puisque mes congés de mai ont été pris au titre de mon CDD qui accorde 2 jours de congés par mois travaillés.

Auriez-vous des fondements juridiques qui confirment ou infirment cette idée?

Je vous remercie vivement de votre aide.

Chloé

Par **P.M.**, le **13/01/2016** à **13:27**

Bonjour,

Si les congés payés ne vous ont pas été payés au terme du CDD, ce qui est normal, ils sont acquis sous déduction de ceux pris par anticipation et totalisés avec ceux que vous acquérez en CDI, il faudrait donc vérifier que ce soit le cas...us acquérez soit 2,08 jours ouvrés par mois de travail soit 2,5 jours ouvrables (du lundi au samedi)...

Par **P.M.**, le **13/01/2016** à **22:39**

Le dossier ne répond pas précisément à l'interrogation...